

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* DU CNIG DU 10/12/2015

**Objet :** Réunion de la commission *Données* du CNIG du 10/12/2015.

**Ordre du jour :**

1. Le système d'information sur l'eau SIE,
2. Le projet national BD TOPAGE,
3. Le projet BD TOPAGE au niveau d'une région,
4. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux SAGE Vilaine et le projet BD TOPAGE,
5. Tour d'horizon des textes réglementaires associés à l'IG hydrographique et conséquences en termes de licence,
6. Débat.

**Documents joints :**

- Présentations en ligne : [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640)

**Prochaine réunion de la commission :** à programmer en 2016.

**Liste de diffusion**

Participants – Organisme	
<p><b>Le Président Dominique Caillaud est excusé</b> Pascal Lory – IGN / CNIG a assuré l'interim Brigitte Raingeard – MEDDE/DGALN/DEB/AT Christophe Danquerque – EPTB Vilaine Cyrille Goulard – DGFIP Denis Berlemont – AFEPTB Emilie Bigorne – EPTB Loire Florence Massa – CRB François Becirspahic – IGN</p>	<p>Jerôme Guillouet – FNPF Laure Semblat – FNCCR Laurent Breton – ONEMA Laurent Pavard – MAAF Laurent Coudercy – ONEMA Laurence Barletta – ARPE/PACA Marc Leobet – MEDDE/DRI Marie Louise Zambon – IGN/DPC Pierre Vergez – IGN / CNIG</p>

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	11/12/2015	Les participants	Commission Données
Validation	18/12/2015	D.Caillaud	Président

## Compte rendu synthétique :

### 1. Le système d'information sur l'eau SIE

**Par Laurent COUDERCY, chef de projet référentiels à l'ONEMA / Laurent BRETON, chef de projet information géographique à l'ONEMA,**

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit dans le code de l'environnement l'existence d'un système d'information sur l'eau (SIE) et en a confié la mise en place et la coordination technique à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).

Ce système d'information s'inscrit dans la continuité du Réseau national des données sur l'eau, dispositif partenarial créé à la suite de la loi sur l'eau de 1992. Depuis lors, la législation tant nationale que communautaire a renforcé la place de la connaissance des milieux comme outil des politiques publiques dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

Le système d'information sur l'eau vise au recueil, à la conservation et à la diffusion des données et des indicateurs sur l'eau, les milieux aquatiques, leurs usages et les services publics de distribution d'eau et d'assainissement.

Il concerne les eaux de surface continentales, les eaux côtières et de transition et les eaux souterraines, au sens de la directive-cadre sur l'eau, les habitats et les espèces constituant les écosystèmes aquatiques, dont les zones humides et les zones inondables, les activités humaines ayant un lien avec l'eau ou les milieux aquatiques, les incidences directes ou indirectes de ces activités et les réponses apportées par les politiques publiques en matière de gestion qualitative ou quantitative pour la préservation de la ressource en eau et du bon état des milieux aquatiques.

Il porte sur l'ensemble des départements métropolitains et d'outre-mer.

Il rassemble des jeux de données de référence, des données produites par l'observation et par d'autres dispositifs environnementaux (enquêtes, déclarations, rapports, actes administratifs, etc.), ainsi que des données élaborées ; il utilise également des données produites par d'autres systèmes d'information, notamment en matière sanitaire ou économique.

Le système d'information sur l'eau a rassemblé et continue à rassembler un patrimoine de données conséquent (sur plus d'un siècle pour l'hydrométrie et la piézométrie) qu'il importe de préserver et de diffuser, notamment pour être en mesure de comprendre et de simuler certaines évolutions de l'environnement, dont les effets du changement climatique.

#### A signaler :

La BDLISA, nouvelle base de données géologique, moyenne échelle, à découvrir sur site <http://www.eaufrance.fr/> de l'ONEMA. Le portail [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr) est le point d'accès à toutes les informations et les données publiques relatives à l'eau et aux milieux aquatiques.

#### Remarques et questions :

Quel est l'organisme responsable pour les eaux domestiques usées ?

- C'est l'agence de l'eau, mais il n'y a pour l'instant pas de données d'auto-surveillance dans le SIE,
- Pour les données relatives à l'eau potable (récupérée par l'ONEMA pour ses reportages DCE), elles relèvent du ministère de la Santé.

La police de l'eau dépend de l'interministériel, les acteurs de la police de l'eau :

- La police administrative est exercée sous l'autorité du Préfet,
- La police judiciaire est exercée notamment par l'ONEMA, sous l'autorité du Procureur de la République.

## **2. Le projet national BD TOPAGE**

**Par Laurent BRETON chef de projet information géographique à l'ONEMA,**

Le projet nommé « BD TOPAGE » vise à passer d'un référentiel hydrographique français à moyenne échelle (la BD CARTHAGE®) à un référentiel à grande échelle (métrique), plus exhaustif, conforme à la directive INSPIRE et compatible avec le référentiel à grande échelle (RGE®). Ce projet de remplacement du référentiel hydrographique actuel est motivé par ses manques de précision et d'exhaustivité qui handicapent les applications actuelles, particulièrement en connaissance et en police de l'eau, et qui conduisent à utiliser d'autres sources de données (thème hydrographique de la BD TOPO®...) non gérées par le SIE, voire d'en développer à l'échelle locale, sur des modèles difficilement interoperables et mutualisables à d'autres échelles.

Il est aussi motivé par l'obligation de mise en conformité avec la directive INSPIRE.

La « BD TOPAGE » vise à répondre aux besoins communs de l'ensemble des acteurs du SIE et doit leur permettre d'échanger et de mutualiser à toutes les échelles sur les éléments hydrographiques de surface du territoire national ; les données métier spécifiques ou locales auront vocation à se raccrocher à ce socle commun.

L'ambition de ce projet est aussi d'instituer un nouveau mode collaboratif, au plus près des acteurs de terrain, de validation et de mise à jour des données. A l'autre extrémité, en termes d'utilisation et d'exploitation du référentiel, mettre à disposition les outils permettant son intégration par un maximum d'acteurs de l'eau.

Les travaux de conception sont menés dans le cadre du Groupe information géographique sur l'eau (GIGE), avec l'ensemble des partenaires du SIE, sous le co-pilotage ONEMA, agences de l'eau.

Cette action s'inscrit à la fois dans l'objectif 10 du contrat d'objectifs État-ONEMA 2013-2018 qui prévoit d'engager la « constitution d'un référentiel hydrographique de précision métrique à partir du référentiel à grande échelle » et dans le contrat d'objectifs État-IGN 2013-2016 (§ 3.2.2.3).

Elle se concrétise dans un premier temps par une convention de co-production expérimentale entre l'IGN et l'ONEMA, rattachée à l'accord-cadre ONEMA-IGN 2013-2017. Cette production expérimentale vise à l'élaboration de jeux de données de manière à évaluer finement la production, les charges, délais, coopération avec les partenaires et réponse aux besoins.

La production nationale s'étalera de 2016 à 2018, son déploiement sera progressif et accompagné par des outils de migration, nécessaires à la réussite du projet.

### Remarques et questions :

Là où le manque de données hydrographiques est le plus dommageable, c'est dans les têtes de bassin, sur les hautes pentes, lieux qui ont beaucoup d'influence sur les qualités et quantités des eaux et dans le Sud par exemple, sur d'éventuelles inondations soudaines.

D'une part BD Topo est pauvre en ce domaine, mais de plus la géométrie des données SCAN25 (héritée des cartes d'état major), n'est pas très précise.

La BD TOPAGE construite à partir de ces socles IGN et de la BD CARTHAGE devra être complétée de données locales pour améliorer la complétude et la précision des bases actuelles.

La BD TOPAGE, n'a pas vocation à gérer du réglementaire, mais à lui servir de socle, de support physique :

- La PAC qui a besoin d'une précision semi-métrique pour ses bandes enherbées de 5 m pourra s'appuyer dessus,

- Les zones humides ne sont pas dans le périmètre de la BD TOPAGE.

Le SANDRE est une fonction du SIE piloté par l'ONEMA dont les missions sont :

- Etablir des modèles de données,
- Créer et publier des normalisations.
- Diffuser et administrer des données de référence

### **3. Le projet BD TOPAGE au niveau d'une région**

**Déclinaison du projet BD TOPAGE en Bretagne - Focus sur le fonctionnement du Groupe Zonage du Pole métier Eau de Géo Bretagne dans le cadre structurant de la Directive Inspire.**

**Par Florence MASSA, chargée des études et des données sur l'eau à la région BRETAGNE,**

La plate-forme Géo Bretagne, démarche partenariale d'échange de données pilotée par la Région et l'Etat, permet, depuis 2006, de fournir un support et des espaces d'échanges techniques au croisement de l'information géographique et de thématiques métiers telles que l'Eau.

Le Groupe Zonage, émanation du Pôle Métier « Eau », a ainsi démarré ses activités sur la définition de périmètres « Eau » cohérents, utilisables à différentes échelles (régionales à locales). Son activité depuis novembre 2014 s'est focalisée sur le suivi et la participation à la phase d'expérimentation nationale de la BD TOPAGE sur 2 petits bassins de la Vilaine retenus comme zones test par l'IGN et l'ONEMA.

Plusieurs animateurs de SAGE suivent la démarche afin de partager l'information, co-analyser les résultats, réagir aux propositions de construction de cette base et ainsi également anticiper cette mise en application sur leurs propres territoires.

A ce stade, la comparaison des 1ers jeux tests fournis par l'IGN (par appariement des BD Topo et BD Carthage) a montré de manière très concrète que l'écart d'exhaustivité avec les inventaires réalisés localement était important et qu'ainsi la réflexion doit être poursuivie si l'on souhaite que la BD TOPAGE, future base référentielle sur les cours d'eau, devienne un véritable appui aux politiques publiques locales.

Le télescopage avec la cartographie départementale des cours d'eau à vocation réglementaire pose dans ce cadre un certain nombre de difficultés et met en avant la nécessité d'une collaboration active entre acteurs opérationnels de l'eau et services de l'Etat.

### **4. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux SAGE Vilaine et le projet BD TOPAGE**

**Par Christophe DANQUERQUE, responsable des systèmes d'information à l'institution d'aménagement de la Vilaine,**

L'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vilaine intervient à l'échelle du bassin versant de la Vilaine afin d'assurer la gestion intégrée de l'eau. Gestionnaire d'ouvrages hydrauliques (dont un barrage estuarien) et d'une usine d'eau potable, l'EPTB Vilaine est avant tout la structure porteuse du SAGE.

Le premier SAGE arrêté en 2003, vient d'être révisé et est aujourd'hui en vigueur. La Commission locale de l'Eau a réaffirmé que les cours d'eau, comme les zones humides, sont les milieux dont le bon état – à atteindre ou à confirmer – constitue la raison d'être du SAGE. L'état des lieux montre l'importance de

leur dégradation morphologique, ainsi que l'altération des parties amont des cours d'eau. Là, où le chevelu est étroitement imbriqué avec les zones humides. Ces « têtes de bassin versant » conditionnent l'état des ressources en eau de l'aval, en quantité et en qualité, et de la biodiversité.

Toute action sur les cours d'eau passe par un préalable indispensable : disposer d'une cartographie la plus exhaustive possible, partagée et connue de tous. Le Sage précise dans ses dispositions 14 et 15 de poursuivre et finaliser les inventaires de cours d'eau et d'intégrer les inventaires de cours d'eau au référentiel hydrographique national. Ceci confirme les objectifs précédemment décrits dans le Sage Vilaine 2003 d'une cartographie des cours d'eau selon un cahier des charges précis, avec une forte concertation locale et une diffusion des données auprès de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN).

Un cahier des charges précise la méthode des inventaires : elle cale la définition du cours d'eau, le processus de concertation et de validation, ainsi que la production géomatique de la base cartographique. Aujourd'hui, la moitié du territoire du SAGE est couverte par un inventaire, et la totalité sera atteinte en 2018.

Des initiatives nationales sont actuellement en cours, telles que la BD TOPAGE ou le projet de cartographie départementale suite à l'instruction ministérielle du 3 juin 2015. Dans ce contexte, il apparaît primordial de faire converger les différents travaux pour affirmer un référentiel unique. L'EPTB Vilaine a souhaité dans ce cadre conventionné avec les services de l'Etat pour préciser les modalités d'échange de données entre inventaires et cartographie départementale. L'EPTB s'est aussi engagé comme site expérimentateur de la première version de la BD TOPAGE. La première analyse sur deux bassins tests, outre quelques artefacts d'appariement, montre un souci d'exhaustivité de la BD TOPAGE dans les secteurs amont sur le chevelu en tête de bassin.

#### Remarques et questions :

L'étude présentée sur la Vilaine montre que pour un coût moyen de 50 000€, à l'échelle sous-bassin hydrologique (500 km<sup>2</sup>), le réseau hydro a été analysé et complété de façon à servir les besoins « Eau » des territoires (lien à l'agriculture mais aussi dans le cadre du développement des territoires à forte dynamique urbaine (opérations d'aménagements et planification (PLU « Grenelle », SCOT / trame verte et bleue). La méthode d'inventaire proposée dans le SAGE Vilaine a été appliquée sur d' territoires de SAGE bretons et ligériens (certains y ajoutant le critère talweg ou le référencement de l'ensemble du réseau hydrographique (fossés, zones humides). Cependant les critères retenus dans ces méthodes sont liés à une configuration hydro morphologique spécifique, et chaque région doit avoir la sienne au niveau du terrain (il y a des règles locales à re-calibrer selon les bassins...), ainsi qu'au niveau de l'organisation et de la concertation mises en place.

La question du régime des cours d'eau inventoriés a également été soulevée. A défaut de critères fixés et de possibilités d'expertiser à plusieurs périodes, cette évaluation est uniquement basée sur les appréciations des groupes communaux et donc aboutit à des interprétations variables selon les territoires. Il a donc souvent été abandonné comme sur le secteur de la Vilaine. Les attributs « éphémère » et « intermittent » décrits dans les guides INSPIRE ont aussi été jugés pour l'heure trop sujets à discussion.

#### **5. Tour d'horizon des textes réglementaires associés à l'IG hydrographique et conséquences en termes de licence : les besoins pour la BD TOPAGE**

**Par Laurent COUDERCY, chef de projet référentiels à l'ONEMA,**

Le ministère de l'environnement et les acteurs de la politique de l'eau (agences de l'eau...) ont très tôt éprouvé le besoin de disposer d'un référentiel métier hydrographique. En effet, de nombreuses données métiers sur l'eau sont rattachable à la géométrie des écoulements.

Parmi ces données métiers, un certain nombre présente un intérêt et des contraintes particuliers : il s'agit des « zonages » réglementaires :

- les « cours d'eau bonnes conditions agricoles environnementales » et les « points d'eau zones non traitées » qui impactent les agriculteurs dans le cadre de la PAC,
- les « cours d'eau pour la continuité écologique » et les « classements frayères », qui ont des conséquences en matière d'hydroélectricité, et plus généralement d'obstacle à l'écoulement,
- Les « classements piscicoles » qui intéressent en particulier les pêcheurs,
- Les « cours d'eau police de l'eau » qui ont des conséquences pour chaque riverain des cours d'eau.

Tous ces objets réglementaires sont constitués à partir du référentiel hydrographique, dont ils empruntent une partie plus ou moins importante de la géométrie.

Or s'agissant d'objets réglementaires (ici les lieux où s'appliquent les règlements, et donc qui ont un impact sur les acteurs économiques et les citoyens), il y a un réel enjeu de transparence publique et de bonne gouvernance à rendre cette information libre d'accès, y compris dans une version réutilisable (vecteur). L'exemple de la dématérialisation de Légifrance, les réflexions actuelles du gouvernement sur la république numérique et sur la transformation numérique de l'Etat vont dans le même sens.

Aussi a-t-on besoin, pour le référentiel hydrographique, et de par l'intégration d'une grosse part de sa géométrie dans les zonages réglementaires sur l'eau, de disposer pour la future BD TOPAGE d'une licence ne limitant qu'à minima les droits d'usage de ce référentiel et des données métiers qui s'appuient dessus, pour tous, citoyens, acteurs économiques ou services publics.

La solution la plus simple à mettre en œuvre serait de mettre la BD TOPAGE sous licence ouverte d'ETALAB, comme cela a été fait pour la BD CARTHAGE. Une solution reprenant les principes de la licence BAN reste envisageable.

#### Remarques et questions :

La date de la décision à propos des solutions de partage de la BD Topage sera alignée sur le calendrier ministériel car des projets de lois décisifs en la matière sont en gestation :

- Début 2016 : dans le cadre de la loi Lemaire sur le numérique, le parlement va décider des possibilités de licence qui seront recommandées aux organismes de l'Etat,
- Dans un second temps, la loi Macron elle, concernera plutôt les redevances, ce qui intéressera surtout l'IGN.